



PRÉFET DE L'YONNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

AVIS DE PROLONGATION D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE sur la commune de Saint-Cyr-les-Colons

Sur décision du commissaire enquêteur en date du 11 janvier 2022, et conformément à l'article L123-9 du code de l'environnement, **l'enquête publique** relative à la demande d'autorisation environnementale présentée par la SAS Entreprise G. CLOUTIER en vue d'exploiter une carrière de roches calcaires massives sur le territoire de la commune de Saint-Cyr-les-Colons, ouverte du 3 janvier 2022 au 3 février 2022, **est prolongée d'une durée de quinze jours, soit jusqu'au vendredi 18 février 2022 (17 h).**

Pendant ce délai, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du dossier complet en mairie de Saint-Cyr-les-Colons, ainsi qu'en préfecture de l'Yonne (Bureau de l'environnement) aux jours et heures habituels d'ouverture au public. Les observations et propositions formulées devront être consignées ou annexées sur le registre ouvert à cet effet. Elles pourront également être adressées :

- sur un registre dématérialisé, à l'adresse suivante :

<https://www.registre-dematerialise.fr/2787>

- par voie électronique, à l'adresse e-mail associée au registre dématérialisé suivante :

enquete-publique-2787@registre-dematerialise.fr

- par courrier, au commissaire enquêteur, à la mairie de Saint-Cyr-les-Colons, siège de l'enquête.

Outre les dates prévues par l'arrêté préfectoral initial d'ouverture d'enquête publique du 26 novembre 2021 et l'avis d'ouverture d'enquête publique précédent, le commissaire enquêteur assurera deux permanences supplémentaires à la mairie de Saint-Cyr-les-Colons dans le respect des règles sanitaires :

- **le jeudi 10 février 2022 de 14 h à 17 h,**
- **le vendredi 18 février 2022 de 14 h à 17 h.**

Le présent avis sera également disponible sur le site Internet de la préfecture : www.yonne.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement .